



Plus d'infos ?



www.eafc-sudlux.be

Envie d'être au courant de notre actualité
et des nouvelles formations ?



Nos autres implantations :

ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 Arlon
063/230 240

MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 Musson
063/230 240

ATHUS

Rue Neuve 32
6791 Athus
063/230 240

VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 Virton
063/570 476



Contactez-nous

EAFC Sud-Luxembourg
Chemin de Weyler 2, 6700 Arlon
info@eafc-sudlux.be
+32 (0) 63 230 240
www.eafc-sudlux.be
Lu-Ve: 9h-21h30

Art Floral

Formation
Cours du soir - Site d'Arlon

Art Floral

Vous rêvez de vous plonger dans le monde des fleurs ?

Notre cours vous permet d'apprendre à créer de magnifiques décorations florales sur des thèmes de saisons tout en vous initiant aux techniques utilisées par les fleuristes professionnels.

La formation s'adresse tant aux personnes désireuses de travailler dans le domaine des fleurs qu'aux personnes qui veulent simplement passer un moment agréable.



Et après ?

TITRE DELIVRÉ AU TERME DE LA FORMATION

Pour chaque unité de formation, une **ATTESTATION DE RÉUSSITE** délivrée par la Communauté française.

Les différents niveaux

Le niveau débutant permet :

- de développer les techniques et connaissances élémentaires nécessaires pour réaliser différentes sortes de compositions et décorations florales.

Le niveau avancé permet :

- d'effectuer un choix adéquat des matières premières et de l'outillage pour réaliser le travail demandé;
- de développer les techniques et connaissances nécessaires pour réaliser les principales compositions de circonstances;
- d'acquérir une autonomie de travail de manière à pouvoir réaliser les différentes compositions florales en fonction des saisons, des fêtes.



Conditions d'inscription



CONDITIONS D'ADMISSION

- Niveau débutant : Etre le détenteur du CEB (Certificat d'études de base)
- Niveau avancé : attestation de réussite de la 1ère année d'Art floral

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Il est payable à l'inscription de préférence par carte bancaire.

Peuvent être partiellement dispensés du droit d'inscription et moyennant attestation :

- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration social (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE, les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une carte d'identité valide ou tout autre document d'identité valide (permis de séjour, passeport,...)
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation